



**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***DECISION du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 18-2024 : MARCHES PUBLICS**

**P247 – Remplacement des sondes à insertion existantes par des débitmètres électromagnétiques enterrés-Communes de Cavaillon et Caumont-Sur-Durance-Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de mesure et appareils annexes et Travaux sur réseau pour mise en place des appareils**

**Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable du 13 décembre 2024**

**Attribution : Entreprise VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1, R.2123-1 1°, du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

**VU** la consultation passée sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu des dispositions de l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique, de l'article 6 du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique auprès de l'entreprise VEOLIA EAUX-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en date du 6 décembre 2024,

**CONSIDERANT** que l'opération projetée consiste à remplacer des sondes à insertion existantes par des débitmètres électromagnétiques enterrés et à effectuer les travaux sur le réseau pour leur mise en place sur les Communes de Cavaillon et de Caumont-sur-Durance,

**CONSIDERANT** l'offre de l'entreprise VEOLIA EAUX-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

**CONSIDERANT** que le marché à conclure en vue de l'exécution des travaux entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché à conclure en vue de la fourniture et la pose de débitmètres électromagnétiques enterrés en remplacement de sondes à insertion existantes et des travaux sur le réseau pour leur mise en place sur les communes de Cavaillon et de Caumont-sur-Durance, à l'entreprise VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, pour un montant estimé tel que mentionné dans le Détail Quantitatif Estimatif de 52 199,00 € H.T.

Cheval-Blanc, le 20 DEC. 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

